



Compte rendu du groupe de travail Habitats/faune/flore du lundi 28 juin 2010 sur les sites Natura 2000

ZSC FR5300016 : ANSE DE GOULVEN ET DUNES DE KEREMMA

ZPS FR5312003 : BAIE DE GOULVEN

Personnes présentes :

Mme Irène ROCCHI, Adjoint au Maire de Plouescat,
M François ANDRE, Maire de Tréfléz et vice président de la CCBK,
M Pierre PHELEP, Adjoint au Maire de Plounéour-Trez,
M BORDENAVE, Adjoint au Maire de Plounevez-lochrist,
M Patrick LAGATHU, Trésorier de l'association APELTPL,
M Jean Claude KERDRAON, association Vivons la baie de Goulven,
M Jacques ROUSSEAU, association de Keremma,
M Jean Pierre SALAÛN, Gendre MiCHAU,
M Bertrand FAVENNEC, ayant droit MiCHAU,
M André LALLONDER, association de Chasse sur le DPM,
M Yvon JULIAN, ACARPE Plouescat,
M Josselin BOIREAU, Groupe Mammalogique Breton,
Mme Nicole CHAPALAIN, Maison des dunes,
M Nicolas DAVIAU, Chargé de mission Natura 2000.

Personnes excusées :

Mme Françoise BONTEMPS, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer),
M Emmanuel MICHALOWSKI, DREAL Bretagne,
M Benjamin GUYONNET, Bureau d'étude TBM
M Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton et Société Française d'Orchidophilie,
M Jean Marie COCHET, LPO,
M BOSSIERE, Syndicat de l'HORN,
M Denis SEDE, DDAM,

Objet de la réunion :

Présentation et validation des mesures de gestion Natura 2000.

Présentation de l'historique de l'élaboration du document d'objectifs:

Les groupes de travail s'étaient réunis en mai et juin 2009. Depuis, à la demande des participants des réunions ont été réalisées par activité ou par thématique : le kite surf, la pêche à la palangre, le char à voile, la plaisance, la gestion et la canalisation du public.

Le document d'objectifs devrait être validé en comité de pilotage en septembre 2010.

Synthèse de l'état des lieux et du diagnostic :

Les habitats :

La cartographie des habitats est désormais complète à l'échelle de la ZSC qui compte 25 habitats de la directive Habitats, faune, flore. Une étude pour compléter l'inventaire des espèces est en cours et sera rendue fin 2010.

Par manque de référentiel et d'étude, l'état de conservation est évalué uniquement pour les habitats terrestres qui ne représentent que 5% du site. Les principales causes de dégradation de ces habitats sont le piétinement (piéton, vélos, chevaux et véhicule à moteur) et l'enfrichement des zones humides de l'arrière dune.

A noter que 60% des habitats terrestres sont en bon état de conservation.

Les oiseaux :

163 espèces d'oiseaux ont été recensées dans les différents inventaires. 42 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, elles doivent bénéficier de mesures de conservation de leurs habitats.

Une cartographie des enjeux pour la conservation des oiseaux est proposée :

Secteur à enjeu « oiseaux » qualifié de fort :

Zones incluant les effectifs d'oiseaux les plus importants en hivernage et en migration, fréquentées par un grand nombre d'espèces entre la marée haute et la marée basse, sites de nidification, secteurs sensibles aux dérangements.

Secteur à enjeu « oiseaux » qualifié de moyen :

Zones incluant d'importants effectifs d'oiseaux en hivernage et en migration, entre la marée haute et la marée basse, secteurs moins sensibles aux dérangements vis-à-vis des activités qui s'y déroulent (pêche à pied et plaisance).

Secteur à enjeu « oiseaux » qualifié de faible :

Zones de reposoirs et de nidification d'oiseaux marins dont les habitats sont également bien représentés en dehors du site Natura 2000.

Les objectifs de développement durable :

Les objectifs de développement durable restent inchangés depuis le comité de pilotage du 2 juillet 2009.

La gestion contractuelle : contrat et charte Natura 2000 :

Cf diapositives sur les contrats et les chartes Natura 2000.

Propositions de mesures de gestion :

Cf diapositives sur les mesures de gestion.

Discussions et remarques :

M LALLONDER souhaite apporter des modifications d'écriture du docob :

Page 17 «La ZPS est en réserve de chasse à l'exception de l'étang de Goulven et l'anse de Kernic. Assurer une cohérence de gestion entre la réserve sur le DPM et l'étang de Goulven ».

En supprimant « Assurer une cohérence de gestion entre la réserve sur le DPM et l'étang de Goulven ».

Page 32 : Oter du diagnostic « 4 espèces nicheuses », car ces espèce ne se reproduisent pas dans la zone chassée de Natura 2000.

Un projet d'aménagement de la réserve de chasse (pose d'observatoires et création de talus) est proposé par les chasseurs de gibier d'eau sur le DPM.

La chasse privée de l'étang de Goulven n'a pas été évaluée dans le diagnostic, la pression de chasse est considérée comme faible par les ayants droit et fait l'objet d'aménagements pour limiter les conflits d'usage. Il faut cependant rester vigilant quant aux changements de pratiques.

M BOIREAU demande que l'enjeu Loutre soit inscrit au document d'objectifs car sa présence pourrait s'avérer prochainement dans la Flèche. Le but est de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement pour limiter l'impact routier. Une synthèse des observations de mammifères marins pourrait être ajoutée au docob (contacter Océanopolis).

Les membres du groupe de travail s'accordent sur le fait que de nombreux dérangements sont liés à la présence de chiens dans les zones les plus sensibles.

Modifications apportées au compte rendu :

M BOIREAU propose :

- qu'une cartographie des espèces invasives soit réalisée, qu'une cohérence d'intervention des acteurs du site avec des propositions d'actions relatives aux

espèces végétales invasives soit menée avec notamment une démarche vers le grand public.

- La mise en place d'un suivi de la fréquentation de la digue (enregistreur auto de fréquentation) pour identifier les moments « forts » ou périodes « sensibles ».
- En lien avec ce bilan, le gardiennage (ponctuel) pour assurer le respect des zones de repos pour les oiseaux par le biais de la sensibilisation et d'une animation sur site.
- La mise en place d'observatoires sur la digue de Goulven.